

DIFFUSION NUMÉRIQUE de supports de cours à l'Université

Étude menée au cours de l'année 2015-2016

Rapport d'étude



Centre Français
d'exploitation
du droit de Copie

SOMMAIRE

INTRODUCTION

3

PARTIE 1 - DÉMARCHE DE L'ÉTUDE

5

1.1. L'échantillon de l'étude

6

1.2. La méthodologie adoptée pour l'examen des supports de cours

7

1.3. Une évaluation de l'offre globale de supports de cours en ligne

8

1.4. La consultation d'un échantillon de fichiers

9

1.5. Les critères d'analyse du contenu des fichiers

11

PARTIE 2 - PRINCIPAUX RÉSULTATS

13

2.1. Les caractéristiques des documents pédagogiques (fichiers)

14

2.1.1. Un fichier comporte une douzaine de pages

2.1.2. Près de 20 % des fichiers comprennent des extraits d'œuvres protégées

2.2. Les caractéristiques des "emprunts" ou extraits d'œuvres copiées

16

2.2.1. Des extraits de moins de 4 pages en moyenne

2.2.2. Des emprunts inégalement référencés

2.3. Les caractéristiques des publications protégées copiées

18

2.3.1. La presse légèrement plus utilisée que le livre

2.3.2. Les différentes catégories de publications copiées

2.3.3. Un recours à peu près équivalent aux publications numériques et imprimées

2.4. Une estimation du nombre de pages de copies de publications reçues par étudiant

21

2.5. Les principaux résultats par discipline

23

2.5.1. focus sur les copies diffusées aux étudiants de Lettres Sciences Humaines (LSH)

2.5.2. focus sur les copies diffusées aux étudiants de Droit Économie (DE)

2.5.3. focus sur les copies diffusées aux étudiants de Sciences et Techniques (ST)

2.5.4. focus sur les copies diffusées aux étudiants de Médecine Pharmacie (SA)

2.5.5. focus sur les copies diffusées aux étudiants d'IUT

CONCLUSION

29

ANNEXES

31

INTRODUCTION

L'essor des nouvelles technologies de l'information, observé depuis le début des années 2000 dans l'enseignement supérieur, se traduit par une évolution des pratiques pédagogiques des enseignants.

La diffusion sous forme numérique des supports de cours aux étudiants est l'un des aspects de cette évolution. Cette pratique s'est progressivement développée et s'est généralisée ces dernières années : ainsi, l'ensemble des universités françaises proposent aujourd'hui des documents pédagogiques en ligne à leurs étudiants.

Comme dans l'univers du papier, les enseignants peuvent illustrer leurs supports de cours en recourant à des documents de nature variée, dont certains sont protégés par le droit d'auteur.

C'est la raison pour laquelle, les représentants des ayants droit de l'écrit et de l'image fixe ont signé depuis 2006 un Protocole d'accord avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et la CPU qui définit les conditions dans lesquelles **la diffusion numérique d'extraits de publications doit s'effectuer pour respecter le droit d'auteur**.

Dans le cadre de ce Protocole, il est prévu de réaliser des études sur les pratiques numériques afin d'en définir les caractéristiques et d'en suivre les évolutions.

Ainsi, une première étude, menée en 2009¹ par la CPU et le CFC, a consisté en **un examen du contenu des documents pédagogiques** diffusés aux étudiants sur le **réseau interne** d'une sélection d'établissements d'enseignement supérieur.

Cette étude a été renouvelée au cours de l'année universitaire 2015-2016 selon une démarche similaire : il s'est agi de consulter un échantillon de fichiers mis en ligne, à titre de support de cours, sur les plateformes pédagogiques des universités sollicitées, afin d'identifier les copies d'œuvres protégées qu'ils comportent et de **procéder à une analyse détaillée de ces reproductions, en termes qualitatifs et quantitatifs**.

1. Voir le rapport d'étude CFC - CPU.

Les résultats, issus des traitements statistiques, sont présentés ci-après :

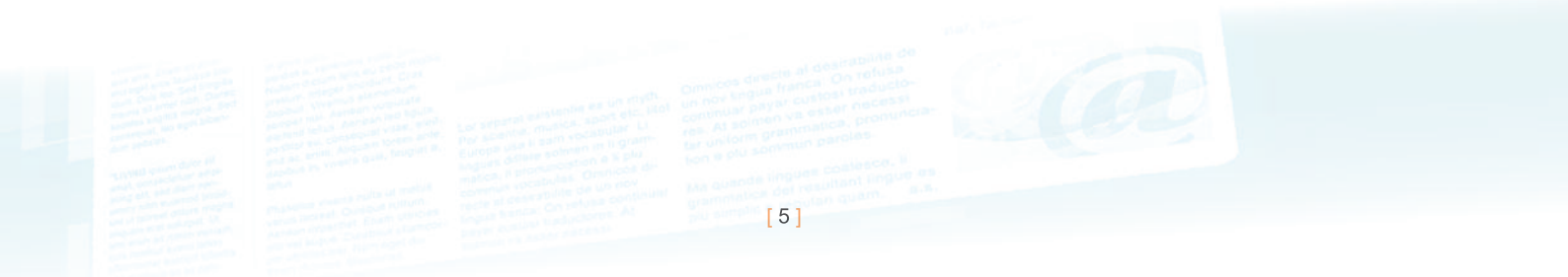
- en distinguant chacune des 5 disciplines universitaires suivantes : Lettres et Sciences humaines (LSH), Droit Économie (DE), Sciences et Techniques² (ST), Médecine Pharmacie (SA, pour Santé), IUT ;
- et en moyenne globale (établie en pondérant les résultats disciplinaires par la structure des effectifs nationaux).

Lorsque les données sont disponibles, les résultats de la présente étude sont comparés à ceux de l'étude réalisée en 2009.

2. Y compris les STAPS.

PARTIE 1

Démarche de l'étude



1.1. L'ÉCHANTILLON DE L'ÉTUDE

La présente étude porte sur 5 universités sollicitées par la CPU. Il s'agit d'établissements de tailles variées (accueillant de 15 000 à 30 000 étudiants), dont l'ensemble des effectifs s'élève à près de 116 000 étudiants ; l'échantillon correspond donc à **7 % de la population nationale**.

4 universités sont implantées en région et 1 se situe en Ile de France.

Ces établissements représentent la diversité des disciplines au travers de leurs **70 composantes** : 4 sont des universités pluridisciplinaires et 1 est spécialisée en Lettres et Sciences Humaines.

Le tableau suivant présente les effectifs par établissement et par discipline :

université	effectifs	nb de composantes	LSH	DE	ST ³	SA	IUT
A	20 885	13	4 869	2 236	4 843	5 844	3 093
B	15 256	12	2 823	3 016	3 608	3 437	2 372
C	30 566	17	8 971	10 619	3 118	4 265	3 593
D	23 320	14	6 704	5 439	4 339	4 253	2 585
E	25 805	14	24 764				1 041
	115 832	70	48 131	21 310	15 908	17 799	12 684
	structure échantillon		42 %	18 %	14 %	15 %	11 %
	<i>structure nationale</i>		<i>29 %</i>	<i>28 %</i>	<i>23 %</i>	<i>13 %</i>	<i>7 %</i>

NB : La structure de l'échantillon diffère donc de celle de la population nationale, avec une sur représentation de la discipline LSH et une sous représentation du Droit-économie et des Sciences et Techniques. Toutefois, la méthode adoptée pour les calculs permet de corriger ces écarts (Cf. p. 11).

3. Y compris les effectifs inscrits en STAPS.

1.2. LA MÉTHODOLOGIE ADOPTÉE POUR L'EXAMEN DES SUPPORTS DE COURS

La présente étude porte sur les supports de cours (SC), ou documents pédagogiques (DP), diffusés aux étudiants sous forme numérique par les enseignants, dans le but d'identifier les copies d'œuvres protégées qu'ils peuvent comporter.

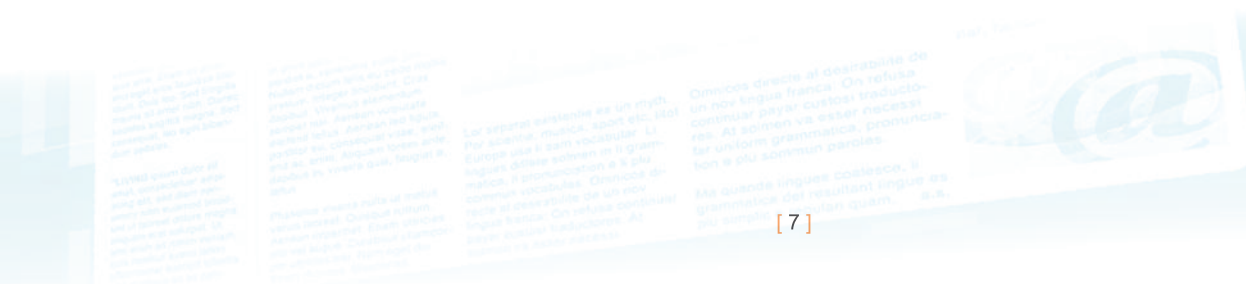
■ Précisons que par « support de cours », on entend tous **les documents remis par un enseignant dans le cadre du cours** qu'il dispense : il s'agit donc d'éléments conçus par l'enseignant ainsi que de documents qu'il n'a pas réalisés, mais qu'il fournit en appui de son cours.

Plus précisément, sont pris en considération dans le cadre de la présente étude les supports pédagogiques correspondant à des documents se présentant **sous la forme de textes et d'image fixes**, les documents vidéo ou audiovisuel étant exclus.

■ Le dispositif d'examen de ces supports de cours a été mis en place au niveau des **plateformes pédagogiques** des universités concernées (réseau interne à accès sécurisé). En effet, ces espaces constituent le lieu officiel qui accueille l'essentiel des ressources diffusées par les enseignants. Les autres pratiques de diffusion numérique (tels que l'envoi de documents par mail, les sites personnels d'enseignants) n'ont pas été retenues car, d'une part, elles apparaissent nettement moins répandues et, d'autre part, elles présentent des difficultés évidentes d'observation.

■ Pour mener à bien cette analyse, chaque université a fourni au CFC **un code d'accès temporaire** à sa plateforme. Ce code, permettant de consulter à distance les documents pédagogiques, a été actif pendant une durée délimitée, allant de 3 à 6 mois selon les établissements. Pour l'ensemble des 5 établissements sollicités, la phase d'examen des fichiers s'est déroulée au cours de l'année universitaire 2015-2016 (entre les mois de septembre 2015 et de février 2016).

La consultation des documents a été réalisée selon une démarche précise reposant sur un certain nombre d'engagements définis conformément aux **conseils de la CNIL** (Cf. annexe 1).



1.3. UNE ÉVALUATION DE L'OFFRE GLOBALE DE SUPPORTS DE COURS EN LIGNE

La plateforme comporte **des dossiers** correspondant à des cours – qui s'intitulent différemment selon les établissements : « module », « espace de cours », « unité d'enseignement » – dans lesquels les enseignants déposent leurs documents.

Ces dossiers, structurés de façon différente selon les établissements⁴, peuvent comporter un nombre extrêmement varié d'objets : certains sont vides (le cas n'est pas rare), d'autres contiennent plusieurs dizaines de fichiers.

En raison de la grande hétérogénéité de ces dossiers, l'unité retenue pour la présente étude est **le fichier** (Word, Power Point, PDF, images de toutes natures...).

■ Dans un premier temps, pour évaluer l'offre globale de fichiers mis en ligne par un établissement, le CFC a parcouru le détail de l'arborescence de sa plateforme pour décompter le nombre de dossiers ainsi que le nombre de fichiers que ces derniers comportent.

L'arborescence de la plate-forme se décompose généralement de la façon suivante :

composante / filière / année d'étude / semestre / matière-intitulé du cours

exemple : Lettres / langues étrangères / L1 / semestre 1 / Histoire des Etats-Unis

■ L'offre globale des 5 établissements considérés a été estimée à plus de **120 000 fichiers**, mis à disposition dans plus de 8 500 dossiers.

Cette offre varie de 16 000 à 32 000 fichiers selon les universités (voir tableau page 9).

⁴. Certains modules comportent des sous-rubriques prédéfinies : « participants », « forum », « documents »... ainsi que des outils de gestion du module.

1.4. LA CONSULTATION D'UN ÉCHANTILLON DE FICHIERS

Une fois cette estimation effectuée, le CFC a procédé à la consultation des fichiers par **échantillonnage**.

■ La démarche retenue a consisté, pour chaque établissement, à examiner l'ensemble des composantes et pour chacune, à sélectionner un certain nombre de fichiers en proportion de l'offre de l'UFR. Ainsi, une part de 30 à 50 % des fichiers, choisis de façon aléatoire (mais de façon à représenter la diversité des matières) a été consultée.

La proportion des fichiers examinés varie selon les établissements, essentiellement en fonction de la durée pendant laquelle le CFC a pu accéder aux plateformes.

■ Globalement, le CFC a examiné **47 306 fichiers** correspondant à des documents pédagogiques, soit près de **40 % de l'offre** des 5 universités considérées.

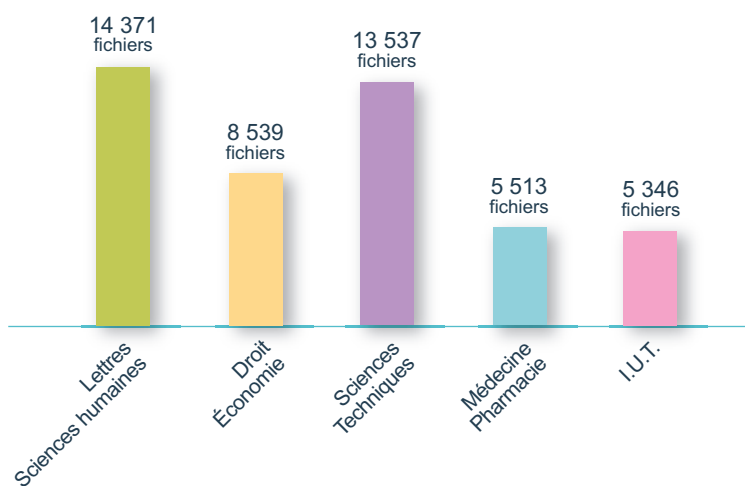
Le tableau suivant présente le volume de fichiers mis en ligne/consultés :

université	effectifs	nb total de fichiers	nb de fichiers consultés	part consultée
A	20 885	31 915	14 245	45 %
B	15 256	16 530	5 898	36 %
C	30 566	33 500	5 799	17 %
D	23 320	20 465	13 690	67 %
E	25 805	18 455	7 674	42 %
	115 832	120 865	47 306	39 %

■ Pour chacune des **5 disciplines universitaires** (LSH, DE, ST, SA, IUT), le CFC s'est donné pour objectif d'examiner un volume minimum de 5 000 fichiers, afin de disposer d'une base d'observation large permettant de considérer que les résultats statistiques présentent un bon degré de fiabilité.

Le nombre de fichiers consultés par discipline varie ainsi **de 5 300 à 14 300**.

Ces différences s'expliquent par la combinaison de plusieurs facteurs : la structure de l'échantillon, l'importance de l'offre des établissements et la durée d'accès à leur plateforme.



1.5. LES CRITÈRES D'ANALYSE DU CONTENU DES FICHIERS

La démarche de consultation mise en œuvre a consisté à ouvrir chaque fichier et à **procéder à un examen rapide** de son contenu afin d'identifier s'il comporte ou non un extrait d'œuvre protégée.

■ Les fichiers « sans reproduction d'œuvre protégée » correspondent à des supports de cours rédigés par l'enseignant, des plans de cours ou des listes bibliographiques, mais également à des documents non protégés par le droit d'auteur. Les informations qui leur ont été associées sont la discipline et leur nombre total de pages (exemple : LSH – 25 pages).

■ Les fichiers qui comportent au moins un extrait d'œuvre protégée ont été décrits de la même façon (discipline et nombre total de pages) et ont fait l'objet d'une copie temporaire⁵ pour, dans un second temps, procéder à un examen approfondi destiné à caractériser les publications reproduites.

LES CINQ CRITÈRES RETENUS POUR L'ANALYSE DES EXTRAITS D'ŒUVRES

> les références bibliographiques :

Il s'agit de toute information mentionnée à proximité de l'extrait (titre de la publication, titre du chapitre, nom de l'auteur, date de parution, nom de l'éditeur...).

> le type de publication :

À partir des éléments bibliographiques, il s'agit d'indiquer s'il s'agit d'un **livre** ou d'un **périodique** (journaux, revues, magazines), et de préciser la nature de la publication concernée : livre universitaire ou professionnel, ouvrage scolaire, de littérature générale, presse grand public, revue professionnelle spécialisée, revue scientifique... sur la base de la typologie du CFC (cf. annexe 2).

N.B. : pour certains documents qui présentent bien les caractéristiques d'une œuvre protégée, il n'a pas été possible de préciser s'il s'agit d'un ouvrage ou d'une publication de presse en raison d'informations bibliographiques insuffisantes ; ces extraits sont alors classés dans la catégorie générique « œuvre protégée ».

> le support d'édition de la publication copiée : **papier ou numérique**

Notons que lorsque les références sont partielles, la détermination du support (papier ou numérique) s'effectue à l'aide d'éléments extérieurs (recherches bibliographiques sur des bases de données d'œuvres, sur des catalogues d'éditeurs...) ou grâce à des indicateurs visuels⁶.

5. Conformément à la démarche validée par la CNIL (Cf. Annexe 1- point 3.5).

6. Toute trace indiquant que l'extrait provient d'une publication papier (bordures de page, découpe visible, trame de fond floue ou laissant apparaître en transparence d'autres informations...).

Lorsqu'il n'a pas été possible d'identifier le support d'origine de l'œuvre, l'emprunt a été classé dans la catégorie « support non identifié ».

> la taille de l'extrait d'œuvre :

Par convention, elle est exprimée en nombre de pages A4 (en raison du format des fichiers – Word ou Power Point⁷ – qui se présentent sous forme de page A4).

> la présentation de l'œuvre dans le support de cours : « incorporée » ou « isolée »

On distingue 2 situations :

- le fichier comporte des reproductions de parties d'œuvres « **incorporées** » dans un document qui comporte plusieurs types de contenus ;
- ou bien le fichier contient uniquement l'extrait d'œuvre, sans ajout de contenu ; dans ce cas, l'œuvre est dite « **isolée** » (ex : un article de presse seul).

⁷. Les supports de cours en ligne examinés dans le cadre de la présente étude ne se présentent quasiment jamais au format html.

PARTIE 2

Principaux résultats

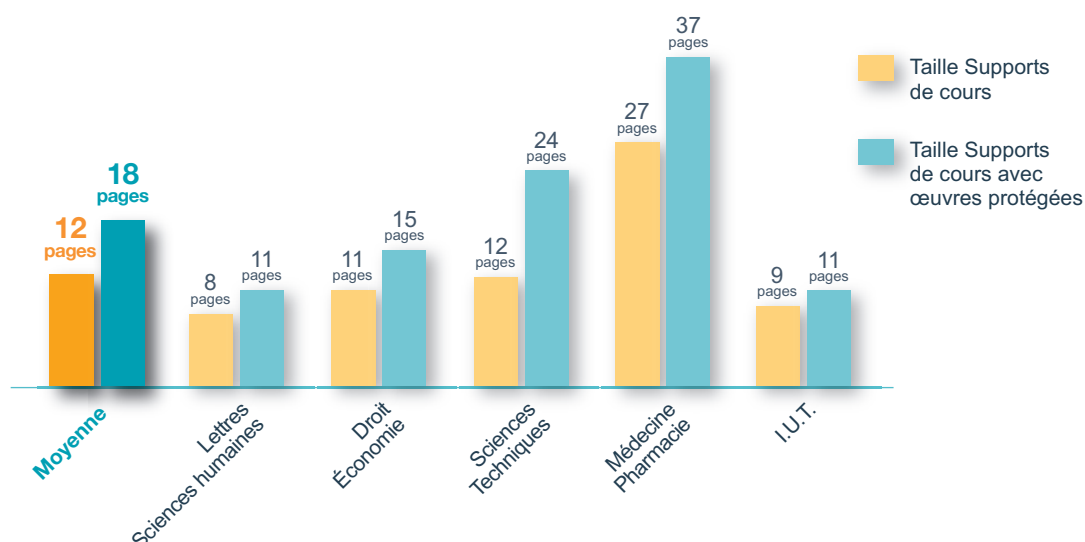
Remarque préalable : pour chaque indicateur présenté dans la présente étude, la valeur moyenne est établie en pondérant les valeurs observées pour chacune des 5 disciplines par la structure des effectifs nationaux (Cf. tableau page 6).



2.1. LES CARACTÉRISTIQUES DES SUPPORTS DE COURS (FICHIERS)

2.1.1. Un fichier comporte une douzaine de pages

La taille des 47 300 fichiers consultés s'élève en moyenne à 12 pages. Pour l'ensemble des disciplines, la taille moyenne d'un support de cours se situe autour d'une dizaine de pages, à l'exception notable de la santé.



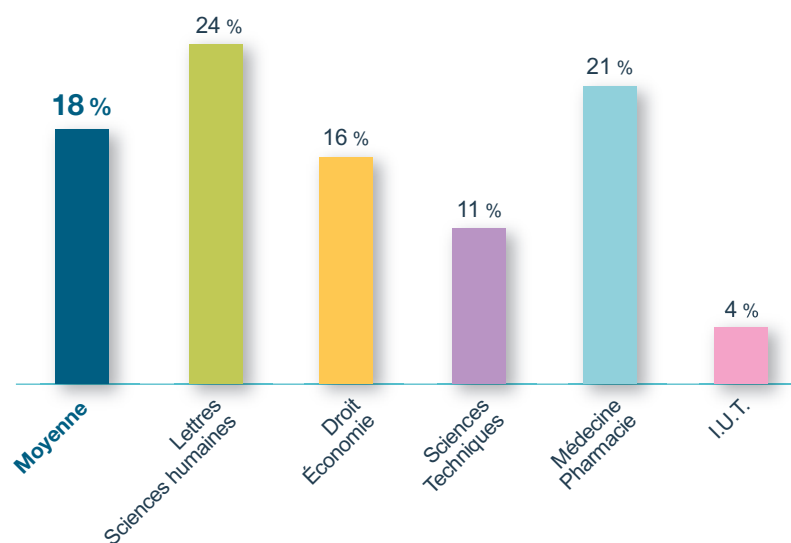
On note également que les supports de cours comportant des extraits d'œuvres protégées sont systématiquement plus volumineux que ceux qui n'en contiennent pas (18 pages). Cet écart est particulièrement marqué en Sciences.

2.1.2. Près de 20 % des fichiers comprennent des extraits d'œuvres protégées

Parmi les 47 300 fichiers considérés, **plus de 7 700** comprennent **au moins 1 emprunt à une œuvre protégée** (7 732 fichiers).

En moyenne, **18 % des supports de cours** examinés comportent au moins un extrait d'œuvre. Cette proportion est proche de celle observée lors de la précédente étude (21 %).

Toutefois, cette part présente de nettes variations selon les disciplines : plus de 20 % pour les Lettres-Sciences humaines et la Santé, plus de 10 % en Droit-Économie et en Sciences, moins de 5 % en IUT :



Les fichiers comportant des extraits d'œuvres ont fait l'objet d'un examen détaillé de leur contenu, selon la méthode détaillée en page 11 de ce rapport.

L'analyse qui suit porte donc sur 7 732 fichiers : 3 491 en LSH, 1 370 en Droit-Économie, 1 526 en Sciences (y compris les STAPS), 1 140 en Santé et 205 en IUT.

2.2. LES CARACTÉRISTIQUES DES « EMPRUNTS » OU EXTRAITS D'ŒUVRES COPIÉES

L'examen détaillé de ces 7 732 fichiers a permis d'identifier **16 798 emprunts** correspondant à des copies d'œuvres protégées.

2.2.1. Des extraits de moins de 4 pages en moyenne

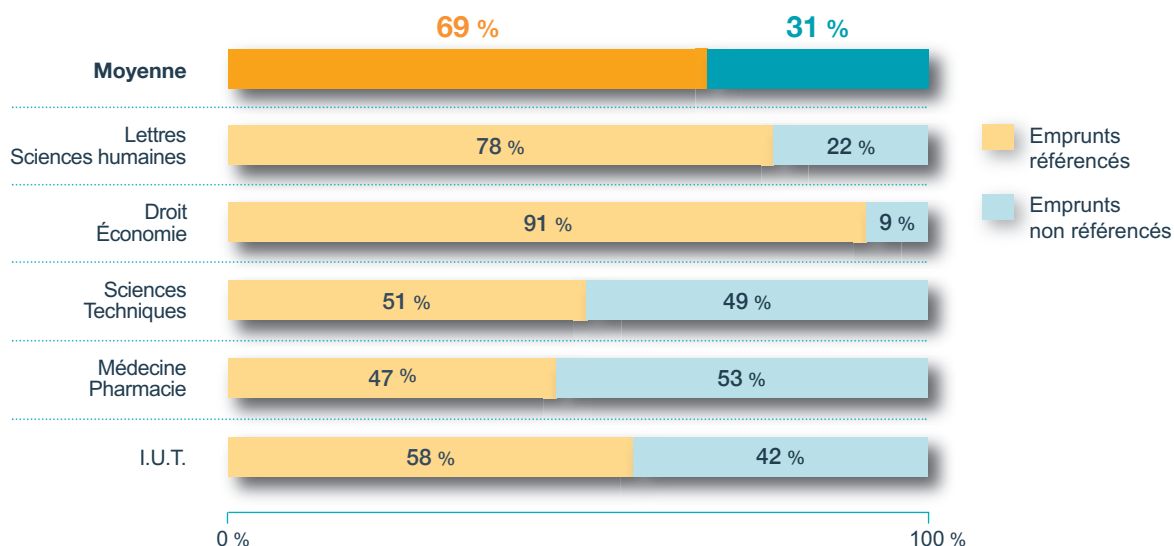
En moyenne, la taille d'un extrait d'œuvre copié est de **3,7 pages** (de format A4). Toutefois, cette taille varie nettement selon sa présentation (Cf. page 11) : ainsi **un document « incorporé »** dans un support de cours compte environ **1,5 page** alors qu'un **document « isolé »** comporte en moyenne **8,7 pages**.

Ces valeurs sont plus élevées que celles de l'étude de 2009, puisque la taille moyenne d'un extrait était de 1,7 page – 0,9 page dans le cas d'un extrait isolé et 7,3 pages pour un extrait incorporé.

2.2.2. Des emprunts inégalement référencés

Près de **70 % des extraits** copiés sont accompagnés de **références bibliographiques** (plus ou moins complètes). Cette proportion est proche de celle observée lors de la précédente étude (66 %).

La **qualité du référencement varie cependant selon les disciplines** : si celle-ci est élevée en Droit-Économie (91 %) et en Lettres et Sciences humaines (près de 80 %), on constate qu'en Sciences et en Santé, seulement la moitié des copies d'œuvres sont accompagnées de leurs sources.

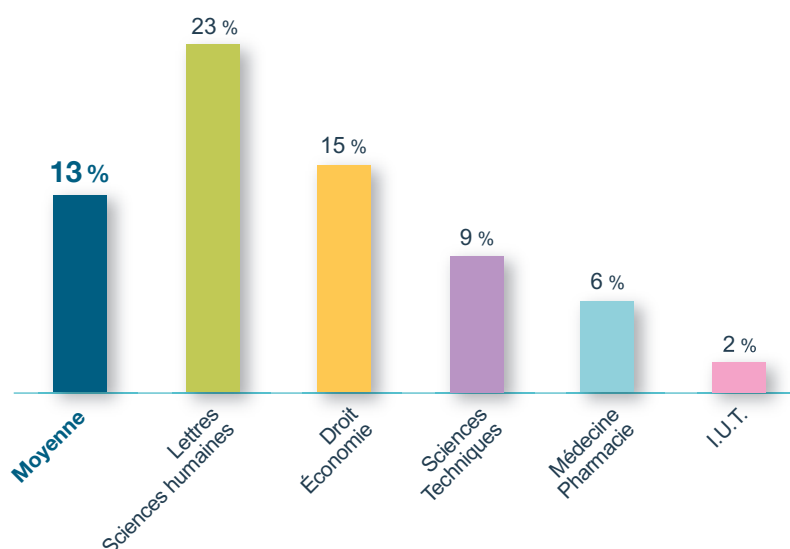


Par ailleurs, la qualité du référencement dépend également de la présentation de l'extrait : la présence d'informations bibliographiques est plus fréquente dans le cas d'un extrait « isolé » (81 %) que dans le cas d'un extrait « incorporé » (63 %).

2.3. LES CARACTÉRISTIQUES DES PUBLICATIONS PROTÉGÉES COPIÉES

L'ensemble des 16 798 emprunts recensés correspond à **un volume de 65 080 pages**. Ces copies d'œuvres protégées représentent **13 % du volume global** de pages consultées⁸.

Notons qu'en LSH, près d'un quart des pages diffusées sont des copies de publications (23 %).

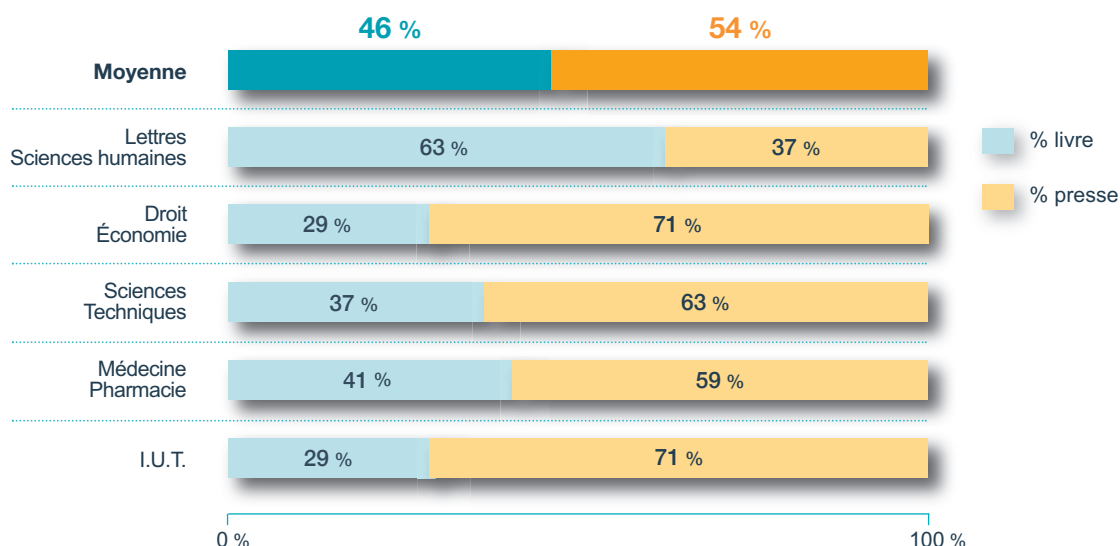


2.3.1. La presse légèrement plus utilisée que le livre

En moyenne, les reproductions de périodiques représentent un peu plus de la moitié (54 %) du nombre total de pages de copies d'œuvres recensées, contre 46 % pour les ouvrages. On note un rééquilibrage par rapport à l'étude de 2009 qui révélait 67 % de presse et 33 % de livres.

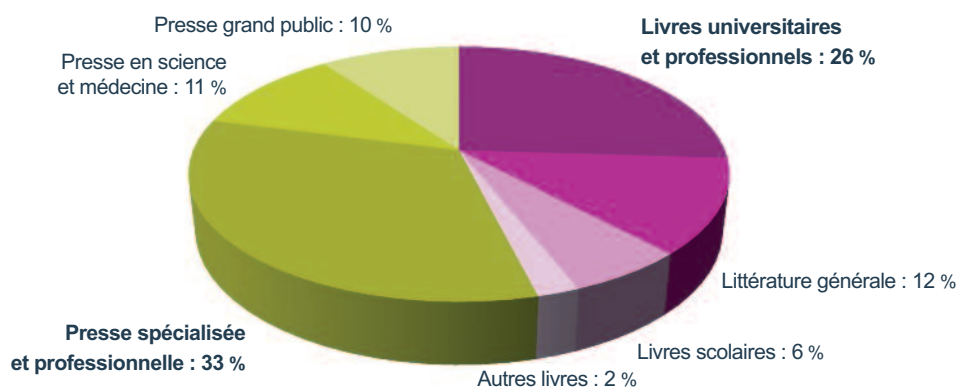
À l'exception notable des Lettres et Sciences humaines, pour lesquelles la part du livre prédomine (plus de 60 %), la presse constitue la première source de copie en Droit-Économie et en IUT (70 %) ainsi qu'en Sciences et en Santé (autour de 60 %).

⁸. Pas de comparaison possible avec la précédente étude = cet indicateur (la proportion du nombre de pages de copies d'œuvres protégées sur le total de pages diffusées), n'a pas été établi en 2010 : en effet, le nombre total de pages des fichiers sans œuvres protégées n'avait pas été comptabilisé.



2.3.2. Les différentes catégories de publications copiées⁹

Plus précisément, les différentes catégories de publications copiées se répartissent de la façon suivante :



On note que 60 % des copies d'œuvres protégées diffusées concernent deux types de publications : les livres universitaires et professionnels (26 %) et la presse professionnelle et spécialisée (33 %).

Bien entendu, les catégories de publications copiées varient selon les disciplines (voir le détail page 21).

⁹. Pas de comparaison possible avec la précédente étude ; cette analyse fine de qualification des œuvres copiées n'a pas été réalisée en 2009.

2.3.3. Un recours à peu près équivalent aux publications numériques et imprimées

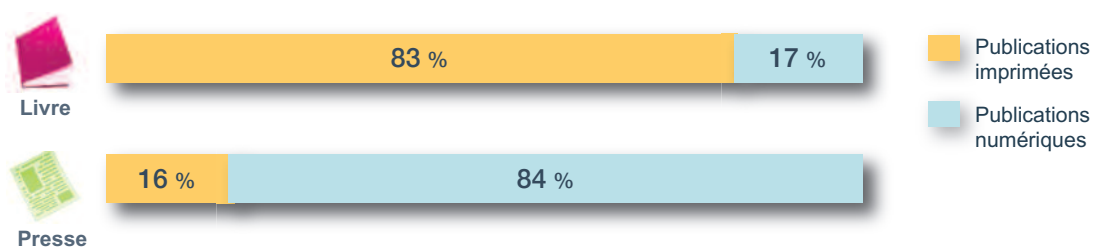
Lorsque l'on considère le support sur lequel sont éditées les œuvres protégées utilisées, celles publiées sur support numérique représentent 52 % du volume global de copies réalisées et celles provenant de publications imprimées scannées une part de 48 %.

En 2009, les écarts étaient plus marqués : les copies concernaient pour 65 % des publications numériques et 35 % des œuvres imprimées.



Toutefois, on note des différences importantes selon la nature de la publication :

- l'essentiel des copies de livres concernent des ouvrages imprimés (83 %),
- l'essentiel des copies de presse concernent des revues numériques (84 %).



Par rapport à la précédente étude, la part des livres imprimés augmente (61 % en 2010) et celle de la presse numérique demeure similaire (82 % en 2009).

2.4. UNE ESTIMATION DU NOMBRE DE PAGES DE COPIES DE PUBLICATIONS REÇUES PAR ÉTUDIANT

Comme précisé ci-dessus (page 9), l'étude porte sur près de 40 % de l'offre globale de supports de cours des établissements considérés (47 300 fichiers examinés sur un total de 120 000 mis à disposition sur les plateformes).

Il est possible d'extrapoler les résultats obtenus sur notre échantillon à la globalité de l'offre de supports de cours numériques des universités concernées par l'étude. Pour ce faire, il convient d'adopter une approche par discipline.

Les 120 000 fichiers sont répartis entre les 5 principales disciplines (dans 9 % des cas cette affectation n'a pas été possible faute d'informations suffisantes).

On applique sur ces volumes globaux par discipline les indicateurs observés sur l'échantillon (Cf. pages 14 et 18, colonnes B et D dans le tableau ci-dessous) :

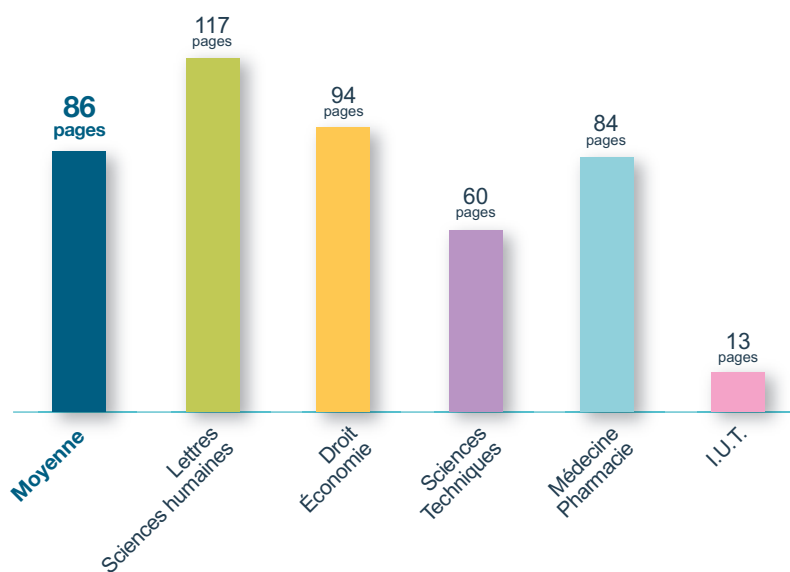
	Nb total de fichiers en ligne (A)	Nb moyen de pages d'un fichier (B)	Nb total de pages des fichiers (C = A x B)	% de pages d'œuvres protégées (D)	Nb total de pages d'œuvres protégées (E = C x D)
LSH	55 518	8	444 144	23 %	102 153
DE	13 525	11	148 775	15 %	22 316
ST	17 570	12	210 840	9 %	18 976
SA	11 545	27	311 715	6 %	18 703
I.U.T	13 834	9	124 506	2 %	2 490

On fait l'hypothèse que la diffusion moyenne d'un support de cours sur support numérique (c'est-à-dire le nombre d'étudiants auxquels ce document est destiné) est équivalente à celle observée dans le cas d'un support de cours diffusé sous forme papier (F)¹⁰.

	Nb total de pages d'œuvres protégées (E)	Diffusion moyenne d'un support de cours (F)	Nb total de pages d'œuvres protégées diffusées (G = E x F)	Nb total d'étudiants des composantes de l'étude (H)	Nb moyen de pages d'œuvres protégées par étudiant (I = G / H)
LSH	102 153	55	5 618 422	48 131	117
DE	22 316	90	2 008 463	21 310	94
ST	18 976	50	948 780	15 908	60
SA	18 703	80	1 496 232	17 799	84
I.U.T	2 490	65	161 858	12 684	13

10. Ces informations proviennent des études du CFC ainsi que des déclarations d'œuvres copiées qu'il reçoit de la part des universités : chaque année plus de 50 000 actes de copies sont déclarés par les enseignants.

En pondérant les résultats disciplinaires (I) par la structure de la population nationale des étudiants, il est possible de déterminer un nombre moyen de pages de copies d'œuvres protégées diffusées sous forme numérique.

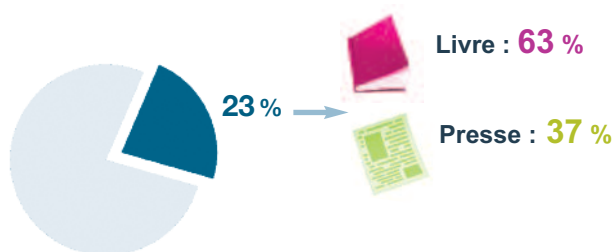


Ainsi, toutes disciplines confondues, on observe une moyenne de 86 pages de copies numériques de publications reçues par un étudiant au cours d'une année.

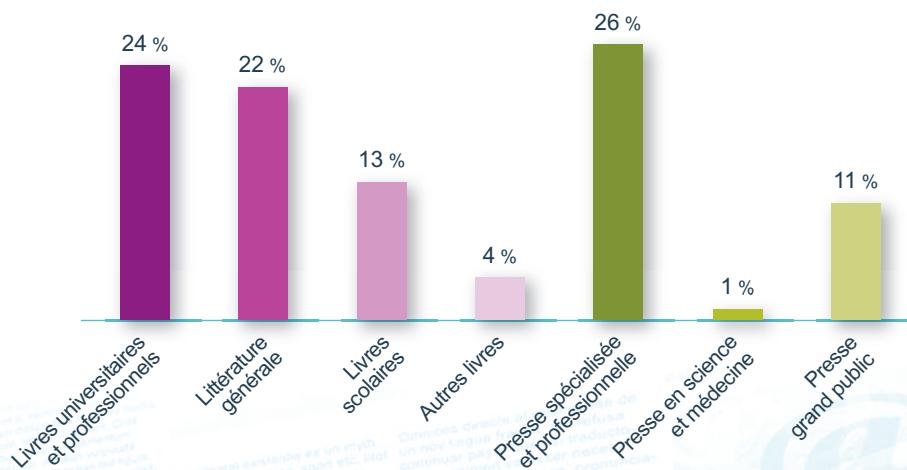
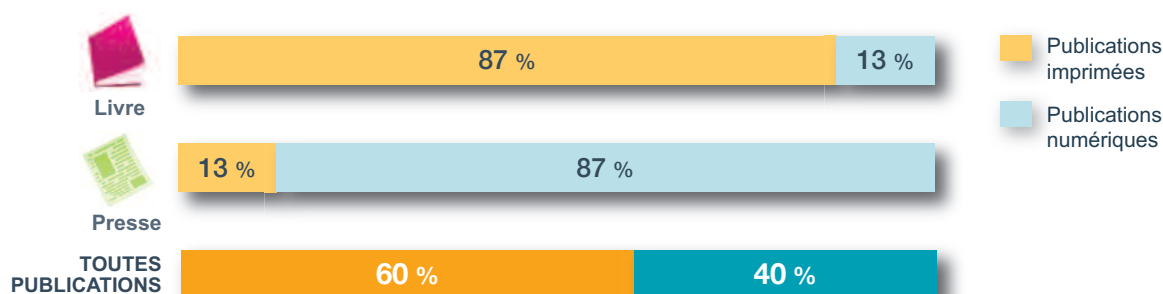
2.5. LES PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR DISCIPLINE

2.5.1. Focus sur les Lettres Sciences humaines

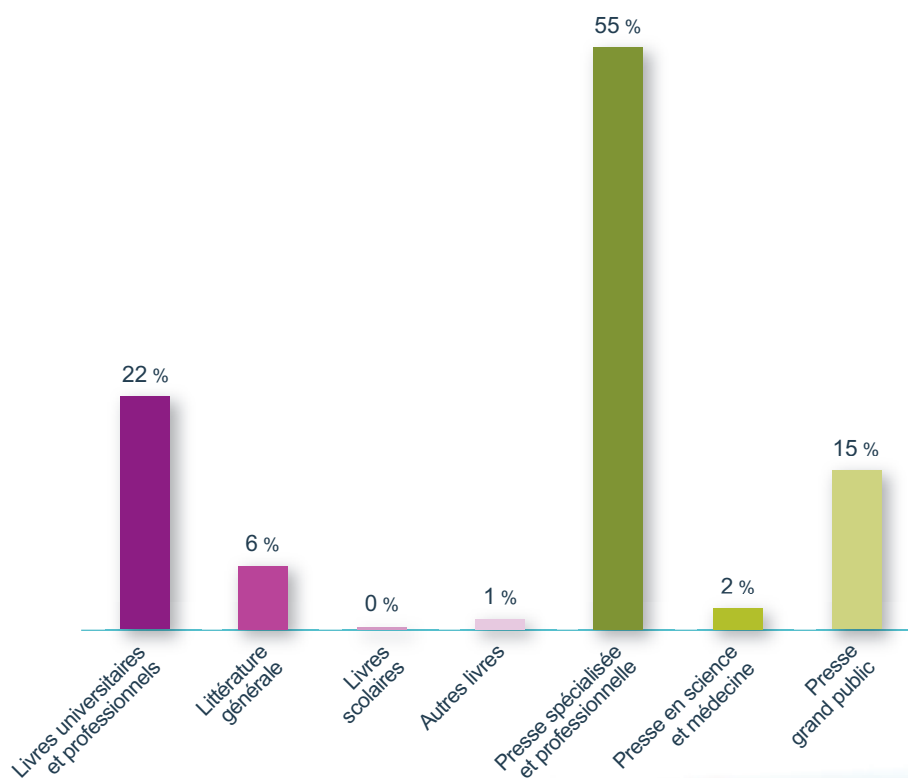
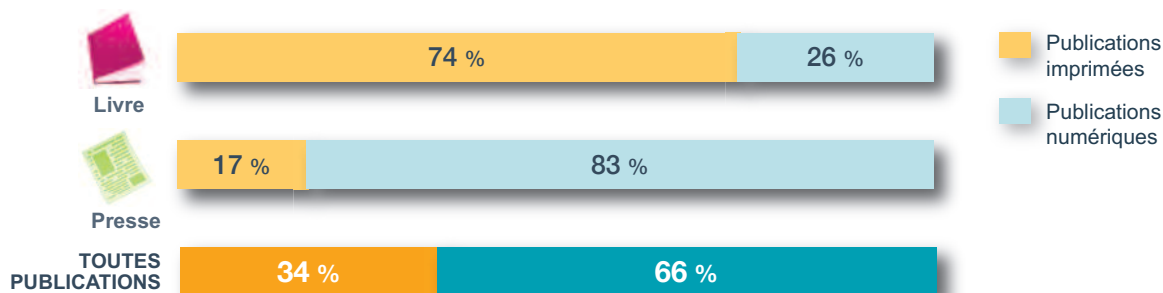
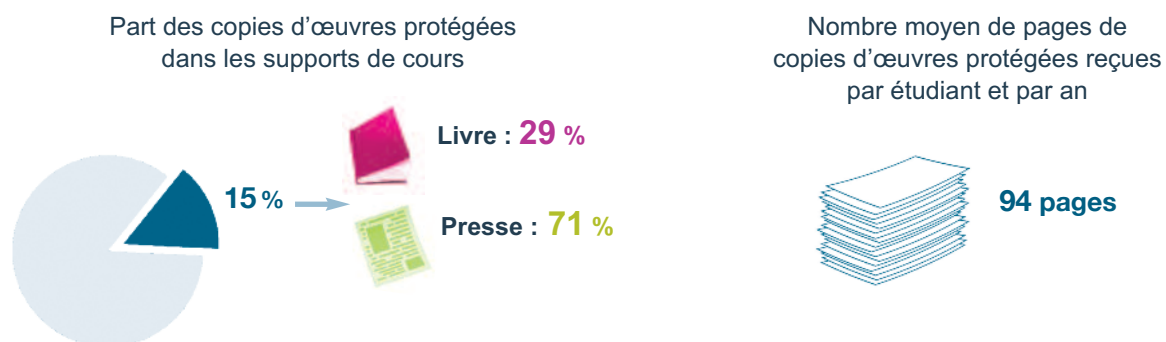
Part des copies d'œuvres protégées dans les supports de cours



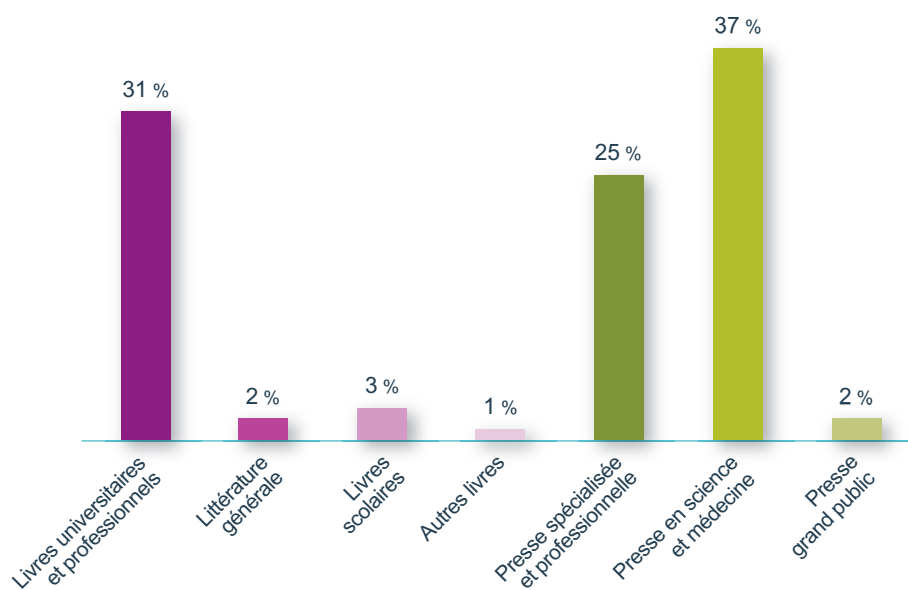
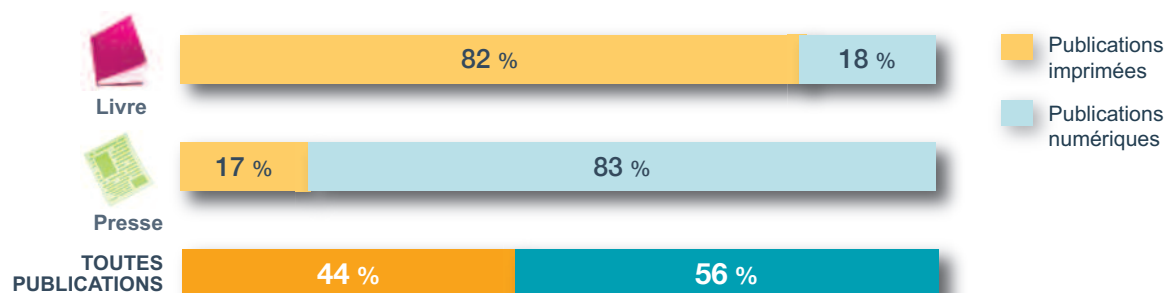
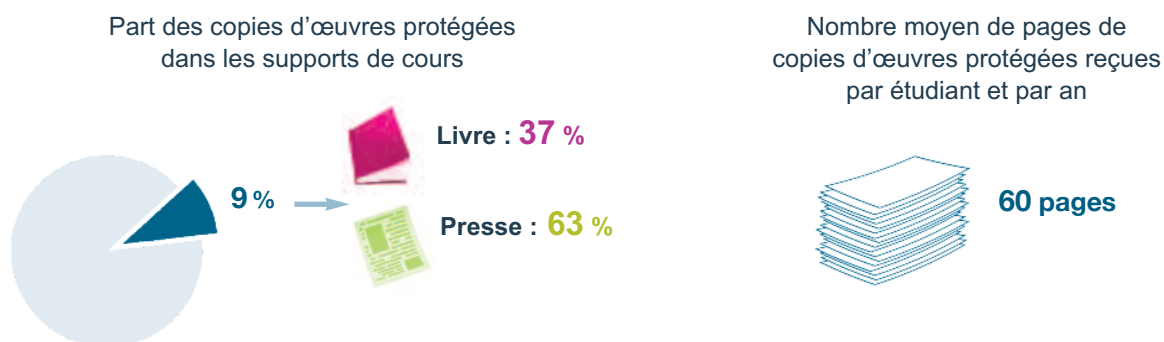
Nombre moyen de pages de copies d'œuvres protégées reçues par étudiant et par an



2.5.2. Focus sur le Droit économie

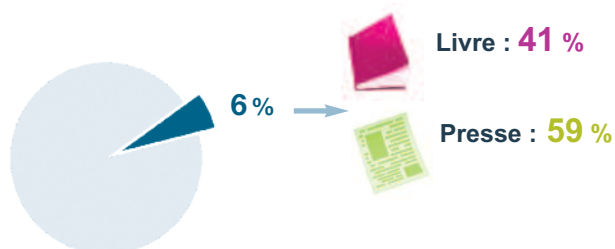


2.5.3. Focus sur les Sciences

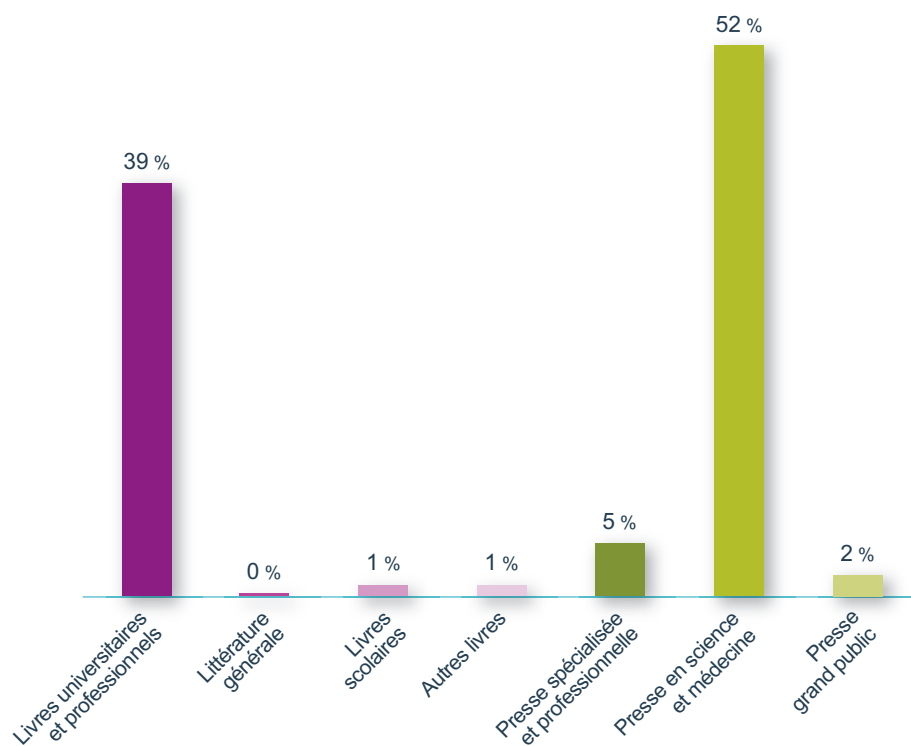
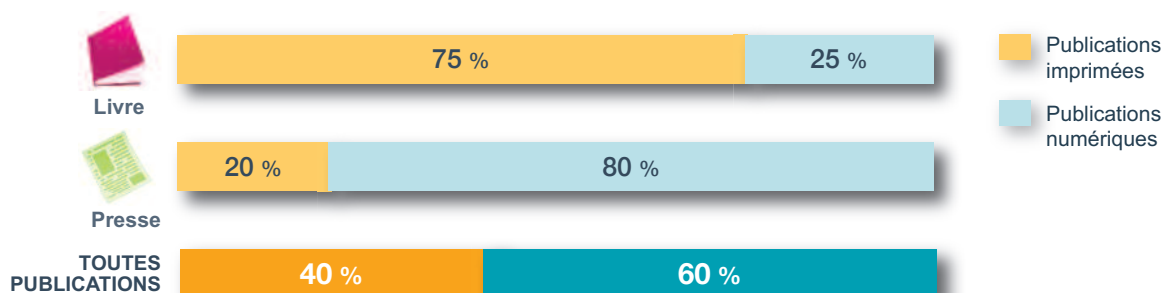
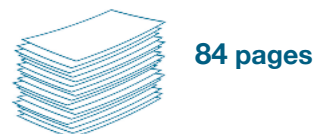


2.5.4. Focus sur la Santé

Part des copies d'œuvres protégées dans les supports de cours

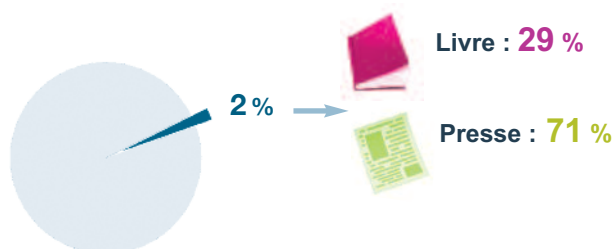


Nombre moyen de pages de copies d'œuvres protégées reçues par étudiant et par an

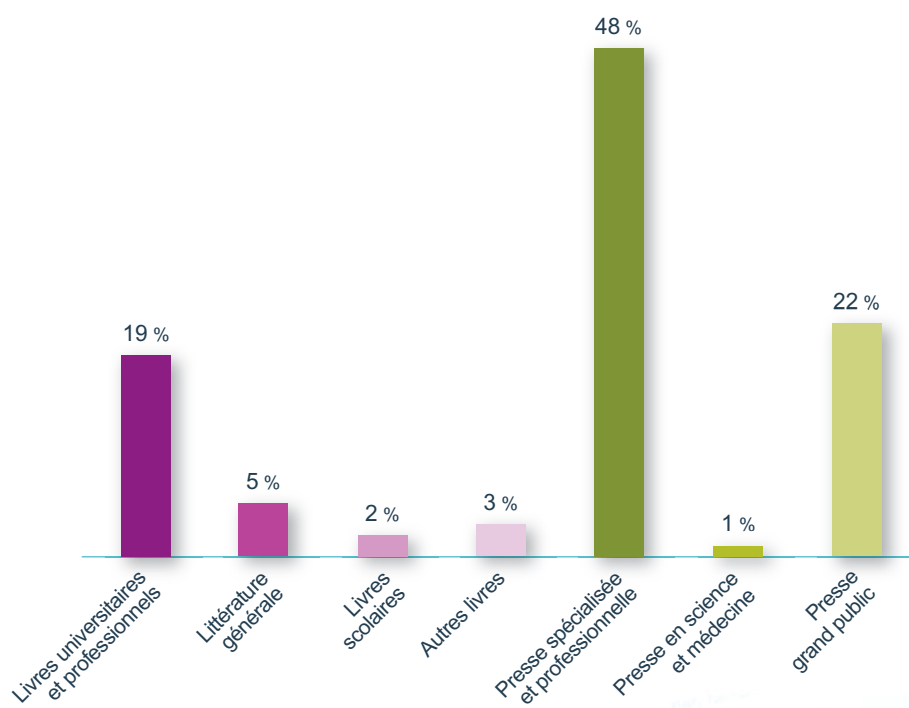
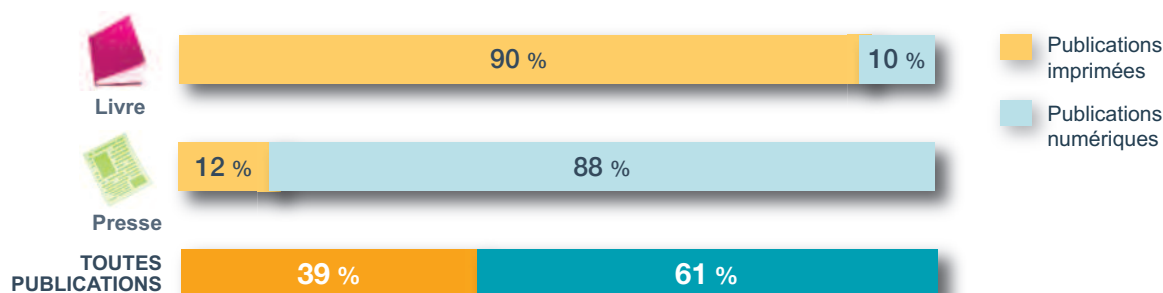
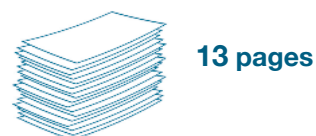


2.5.5. Focus sur les IUT

Part des copies d'œuvres protégées dans les supports de cours



Nombre moyen de pages de copies d'œuvres protégées reçues par étudiant et par an



CONCLUSION

Principaux résultats

La présente étude, réalisée par la CPU et le CFC au cours de l'année universitaire 2015-2016, a consisté, comme celle menée en 2009, en un examen détaillé d'un ensemble de documents mis en ligne par les enseignants sur le réseau interne¹ d'une sélection d'universités.

Toutefois, **cette nouvelle analyse a été nettement plus approfondie** :

- > **le nombre de fichiers consultés est trois fois plus élevé** que dans le cas de la précédente étude (47 300 contre 15 700), bien que le nombre d'établissements considérés soit moins important (5 universités² contre 10 en 2009) ;
- > **la nature des publications copiées a été qualifiée de façon plus détaillée**, en distinguant plusieurs catégories de livres et de périodiques ;
- > **le nombre moyen de pages de copies d'œuvres protégées**, reçues par un étudiant via la plateforme pédagogique de son établissement, a pu être estimé.

Les résultats de ces analyses ont fait l'objet d'une restitution sous la forme d'indicateurs globaux, mais également d'une présentation synthétique pour chacun des cinq grands champs disciplinaires (Lettres et Sciences Humaines ; Droit Économie ; Sciences et Techniques ; Santé ; IUT).

■ Une offre croissante de supports de cours au format numérique

L'ensemble des fichiers mis en ligne sur les plateformes pédagogiques des 5 universités considérées a été évaluée à 120 000. En raison de ce volume, des échantillons représentant en moyenne 40 % des fichiers mis à disposition ont été analysés.

En 2009, le nombre de supports de cours mis à disposition sur les plateformes des 10 établissements universitaires avait été estimé à moins de 50 000 fichiers.

On peut donc considérer que, depuis cette date, on assiste à un développement des pratiques de diffusion de cours en ligne ainsi qu'à une structuration/centralisation de cette offre sur un espace unique dédié.

1. Plateforme pédagogique ou ENT (Espace Numérique de Travail).
2. dont le nombre d'étudiants représente 7 % de la population nationale.

■ Des copies d'œuvres qui concernent principalement la presse professionnelle et spécialisée et les livres universitaires et professionnels

Les 47 300 fichiers examinés comportent près de 16 800 extraits d'œuvres ; ces copies de publications correspondent à un volume de plus de 65 000 pages (A4).

Ces reproductions représentent 13 % de l'ensemble des pages diffusées aux étudiants.

> **les périodiques constituent 54 % des pages de copies et les livres 46 %**. On constate donc un rééquilibrage par rapport à l'étude de 2009 (67 % de presse et 33 % de livres).

Plus précisément, 60 % des pages d'œuvres copiées concernent deux types de publications : la presse professionnelle et spécialisée (33 %) et les livres universitaires et professionnels (26 %). Les autres catégories d'œuvres reproduites sont les ouvrages de littérature générale (12 %), les revues en sciences et médecine (11 %), la presse grand public (10 %) et les livres scolaires (6 %)

> **le recours aux publications imprimées et numériques est à peu près équivalent (48 % vs 52 %)**, alors que les précédentes observations étaient plus contrastées (35 % d'œuvres papier et 65 % d'œuvres numériques).

Notons que les livres copiés sont principalement des publications imprimées (83 %) et les périodiques utilisés sont essentiellement des revues numériques (84 %).

■ 86 pages de copies de publications diffusées en moyenne à un étudiant

En extrapolant les observations faites sur l'échantillon à l'offre globale de supports de cours des établissements, l'étude a permis d'évaluer à 86 le nombre moyen de pages de copies d'œuvres reçues par un étudiant au cours d'une année, via la plateforme pédagogique de son université.

S'il convient de considérer ce résultat avec prudence (l'étude porte sur 5 établissements), on note que ce volume se situe dans le même ordre de grandeur que celui observé dans le cadre de la dernière étude sur les photocopies de publications³ : 91 pages distribuées en moyenne à un étudiant.

Toutefois, dans le cas des supports de cours photocopiés, la part des pages de copies d'œuvres est deux fois plus élevée (26 % des pages distribuées, contre 13 % pour les supports de cours numériques) et les publications reproduites sont constituées pour deux tiers de livres et un tiers de presse (contre 46 % et 54 % pour les supports numériques).

Les résultats de la présente étude, compte tenu des volumes de données traitées, peuvent donc être considérés comme représentatifs. Ils témoignent d'un développement des usages numériques qui présentent des caractéristiques différentes des pratiques de photocopie, laissant penser qu'il existe une certaine complémentarité de ces deux modes de diffusion des ressources aux étudiants.

3. Étude CPU/CFC menée en 2013/2014 sur la diffusion de photocopies dans les universités

ANNEXES

Annexe 1

Démarche d'étude validée par la CNIL

RESPECT DES DISPOSITIONS DE LA LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS DU 6 JANVIER 1978 MODIFIÉE

Dossier traité par le Service régalién de la CNIL (Direction de la conformité) sous le n° 15003438

La présente étude est menée à des fins de recherches et de statistiques. Elle consiste en un examen du contenu des supports de cours (fichiers) mis en ligne sur la plateforme pédagogique d'un échantillon d'établissements, afin d'identifier les copies d'œuvres protégées qu'ils peuvent contenir.

Les données pertinentes dans ce cadre ne constituent pas des données à caractère personnel. En effet, pour chaque extrait de publication identifié, les informations suivantes sont collectées :

- ses **références bibliographiques** (ou la catégorie de publication concernée),
- la **taille** de l'extrait copié,
- le **support d'édition** de la publication copiée (papier/numérique),
- la **discipline** d'enseignement correspondant au support de cours.

Ces éléments font ensuite l'objet de traitements statistiques.

Toutefois, lors de la collecte de ces informations, des données à caractère personnel, dont le CFC n'a pas besoin, peuvent éventuellement s'imposer à lui : le nom de l'enseignant peut ainsi apparaître dans l'intitulé du dossier (répertoire dans lequel se trouve le fichier), au niveau de l'intitulé du fichier ou dans le contenu du fichier (en en-tête du support de cours : nom de l'enseignant, adresse mail...).

C'est pourquoi, le CFC a pris les engagements suivants, définis avec les services de la CNIL :

1. Conserver les données à caractère personnel sous une forme excluant tout risque d'atteinte à la vie privée des personnes concernées et pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire aux seules finalités de l'étude et de l'établissement de statistiques.
2. Etre le seul responsable du traitement des données à caractère personnel nécessaires à cette étude. Ainsi, la CPU, qui collabore à la réalisation de cette étude, est destinataire des seules analyses dégagées par l'étude, à l'exclusion de toutes données personnelles détaillées ou individualisées figurant sur les supports de cours étudiés.
3. Traiter les informations auxquelles il a accès en toute confidentialité et dans le strict respect de sa finalité :
 - 3.1. Chaque président d'établissement participant à l'étude est destinataire d'un courrier du gérant du CFC l'assurant que les informations consultées et recueillies ne sont divulguées à aucune autre personne que celles chargées au sein du CFC de la réalisation de l'étude.
 - 3.2. De plus, il lui est précisé qu'en aucun cas, le CFC ne peut utiliser les informations collectées pour préjudicier à une situation individuelle (sanction disciplinaire ou pénale d'un enseignant, etc.) ou pour prendre une décision automatique préjudiciant à la situation des enseignants.
 - 3.3. L'accès aux données collectées est réservé aux seules personnes désignées comme travaillant sur l'étude et dans la stricte limite de leurs attributions. Toutes les personnes travaillant sur l'étude si-

gnent un engagement personnel de non divulgation des informations auxquelles elles peuvent avoir accès (en particulier, le contrat de travail des personnels éventuellement recrutés temporairement par le CFC pour l'aider dans la réalisation de cette mission, comporte une clause de confidentialité).

3.4. Le rapport d'étude présentant les résultats statistiques ne comporte que les mentions utiles à l'étude (filière, matière...) à l'exclusion de toute donnée à caractère personnelle, ni aucun nom d'établissement.

3.5. La durée de conservation des données est limitée à la durée de réalisation de l'étude et de l'analyse statistique : l'archivage des données utiles dure pendant le temps nécessaire à la conduite des travaux et à la clôture de la prestation du CFC.

4. Le CFC s'engage, conformément à l'article 32 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, à ce que les enseignants des établissements concernés par cette étude, menée sous la responsabilité du CFC, soient informés préalablement de la collecte de données, dans des conditions leurs permettant d'exercer leur droit d'opposition, toute demande étant traitée dans le délai maximum de 2 mois.

4.1. Avec l'accord des services compétents de chacune des universités participantes, cette information est délivrée par un message visible mis en ligne sur son intranet, soit sous la forme d'un encart d'actualité, soit par l'affichage d'une « info-bulle », et ce, avant et pendant toute la phase de collecte des données de l'université.

« Votre université participe à une étude nationale sur la diffusion d'extraits de publications sous forme numérique à des fins pédagogiques. Cette étude est menée par la CPU (Conférence des Présidents d'Université) et par le CFC (Centre Français d'exploitation du droit de Copie). Pour plus d'informations : b.payen@cfcopies.com

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et Libertés », il est précisé que le CFC est seul responsable du traitement et qu'en aucun cas les données traitées ne pourront être utilisées pour préjudicier à une situation individuelle, ni pour prendre une décision automatisée au sens de l'article 10 de ladite loi. Vous pouvez exercer votre droit d'opposition pour motif légitime en contactant le CIL de votre université : [préciser identité et coordonnées de contact] »

4.2. Afin de mettre en œuvre le droit d'opposition des enseignants :

- Le CFC fournit au CIL de chaque établissement des éléments d'information et de réponse aux questions qui peuvent lui être posées.
- Chaque CIL peut contacter le CIL du CFC.
- Le CIL de l'université transmet les oppositions éventuelles des enseignants au CIL du CFC.
- Le CFC apprécie la légitimité du motif invoqué par l'enseignant et transmet son appréciation au CIL de l'université concernée.

4.3. Le droit d'accès aux données objet de l'étude est aménagé, compte tenu de l'engagement prévu au point 1, ci-dessus.

5. Afin de respecter le formalisme nécessaire prévu par la Loi Informatique et Libertés, le CFC procède à une inscription de l'étude dans le registre de son correspondant à la protection des données (CIL).

Pour leur part, les CIL des universités participant à l'étude doivent acter dans leur registre que le CFC est rendu destinataire des différentes catégories de données personnelles que peuvent comporter les supports de cours mis sur l'intranet.

6. Concernant les modalités d'accès aux données nécessaires à l'étude, la CNIL prévoit 2 modalités :

- l'extraction par chaque université d'une copie de chaque support de cours concerné et la transmission au CFC ;
- l'ouverture d'un compte utilisateur sur chaque plate-forme pour que le CFC puisse procéder lui-même à l'extraction des données strictement utiles. Il revient alors à chaque responsable de plate-forme de mettre en œuvre des mesures de traçabilité adaptées pour s'assurer que le compte utilisateur du CFC respecte strictement le périmètre de son étude, sans prendre consultation d'autres données, telles que les travaux ou les listes d'étudiants inscrits à un tel enseignement.

Annexe 2

Typologie des publications adoptée par le CFC

LIVRE

- L.1 - Livres de poche
- L.2 - Livres scolaires et parascolaires
- L.3 - Littérature générale
- L.4 - Livres universitaires et professionnels
- L.5 - Livres pratiques
- L.6 - Livres professionnels en sciences et médecine
- L.7 - Livres fortement illustrés

PRESSE

- P.1 - Presse grand public grande diffusion
- P.2 - Presse grand public
- P.3 - Presse professionnelle
- P.4 - Presse professionnelle et culturelle spécialisées
- P.5 - Presse professionnelle en sciences et médecine
- P.6 - Ouvrages professionnels scientifiques, techniques et médicaux à mise à jour périodique
- P.7 - Lettres professionnelles à diffusion restreinte



Centre Français
d'exploitation
du droit de Copie

20, rue des Grands-Augustins 75006 Paris - Tél. : 01 44 07 47 70 Fax : 01 44 07 10 54
enseignement-superieur@cfcopies.com - www.cfcopies.com